

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC461

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Conseil national de la vie lycéenne se réunit au moins deux fois par an.

Le Conseil national de la vie lycéenne peut entendre, en fonction des thèmes inscrits à l'ordre du jour et avec l'accord de l'une ou de l'un des coprésidents, toute personne dont le concours est jugé utile à ses travaux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à informer l'ensemble des lycéen.ne.s qui le souhaitent, de la substance des débats lors des séances du CNVL notamment à travers des comptes-rendus exhaustifs. En quelques mots, on parle ici d'une instance théoriquement démocratique et représentative qui n'a jamais pris une seule délibération décisive en lien avec une actualité politique éducative ou une réforme depuis sa création, alors qu'il s'agit théoriquement de son rôle. Elle s'est vue empêchée de se réunir à plusieurs reprises ces dernières années et a surtout été extrêmement encadrée – voire censurée – à de multiples reprises. Néanmoins, il semblerait que les stratégies de censure aient très récemment évolué pour recourir finalement à s'assurer que le CNVL à travers sa composition, devienne en soi une immense mascarade. Pour résumer, un flagrant délit de réappropriation des méthodes de l'ancien monde par un supposé « nouveau monde ».

En tout cas, ces phénomènes étant endogènes et ne seyant guère aux pratiques que nous appelons de nos vœux, nous proposons d'imposer une plus grande transparence dans les débats du CNVL notamment en proposant la création d'un secrétariat de séance lors de chaque réunion du conseil afin de pouvoir restituer explicitement les échanges qui sont advenus.